CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY SEANCE DU 09 AVRIL 2018 COMPTE-RENDU

Présidence: Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Etaient présents: Mr D. HOUOT Maire, Mme D. ROBERT, Mrs L. VINCENT, Y. PIQUÉE, C. PIERREL, D. JOMARD Adjoints, Mmes A. GRANDPERRET, P. HANTZ, F. BLAISON, M. GALMICHE, L. GRANDEMANGE, S. GRANDEMANGE, M. COLLIN, M. LECOMTE-MARTIN, E AUBERT, E. FRANCOIS, B. GIGANT, Mrs M. ROHR, J. GRAVIER, A. BRAUN, J-G GEORGE, C. VIOLLE, L. PERRIN, P. CUNY, G. LAMBOLEZ.

<u>Absents-Excusés</u>: Elodie CANEVALI, ayant donné procuration à Didier HOUOT, et Michel DIDIER, ayant donné procuration à Gilbert LAMBOLEZ.

Examen du compte-rendu de la séance du 26 mars 2018 : En l'absence de toute remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité. Secrétaire de séance : Madame Laure GRANDEMANGE.

<u>Ordre du jour</u>: avant que la séance ne s'ouvre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'apporter une modification à l'ordre du jour, qui consiste à faire étudier les taux d'imposition pour 2018 que juste avant le vote du budget primitif 2018 et non en second point avant que le compte administratif n'ait été étudié. Le conseil municipal accepte cette modification à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- O <u>Droit de préemption urbain</u>: Monsieur le Maire donne lecture des ventes récentes situées dans le périmètre du droit de préemption urbain et informe qu'il n'a pas été fait usage de cette prérogative.
- Devis et contrats divers : Messieurs PIQUÉE et PIERREL font état des devis signés :

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Remplacement générateur d'air chaud garage du service technique	Cunat Bernard et Fils	28 mars 2018	8 104,20
Vêtements de travail	EPAC	13 mars 2018	1 306,75
Fleurissement 2018	SARL Espace Nature	26 mars 2018	3 491,06
Fleurissement 2018	Vagney Fleurs	26 mars 2018	1561,30

1 – Périscolaire – Autorisation de signature d'une convention d'objectif et de partenariat avec l'association l'Alphabet pour l'organisation, la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire et extrascolaire de VAGNEY Monsieur le Maire expose que la subvention accordée à l'association l'Alphabet pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire a été étalée en 2 périodes de 4 mois et que la première période arrive à son terme à la fin du mois d'avril. La seconde période, jusqu'à fin août, suppose le versement d'un soutien financier de 63 251,00 €. Il précise que pour l'année scolaire 2018-2019, une nouvelle convention sera à venir avec la future association ayant vocation à remplacer l'Alphabet sur le seul territoire de la Commune de VAGNEY, qui se créer actuellement par un groupe de travail récemment constitué.

Madame l'adjointe aux affaires scolaires estime que ce service est essentiel et que la Commune doit perpétuer son soutien financier jusqu'à la fin de l'année scolaire et qu'à la suite une nouvelle étude sera conduite avec l'association future.

Monsieur le Président précise que le vote doit se tenir hors la présence de Dorine ROBERT, Annie GRANDPERRET et Mylène GALMICHE, membres du conseil d'administration. Monsieur PIQUEE propose également que Murielle COLLIN se retire au moment du vote en tant que salariée de l'association.

Suite au transfert de la compétence périscolaire par la communauté de communes des Hautes-Vosges aux Communes à compter du 1^{er} janvier 2018, et au premier versement d'une somme de 63 000 € à l'association l'Alphabet pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire à VAGNEY du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la conclusion, avec l'association l'Alphabet, d'une convention de partenariat et de financement pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire à VAGNEY du 1^{er} mai 2018 au 31 août 2018, impliquant un soutien financier à hauteur de 63 251 € sur cette période afin de permettre l'activité jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il donne lecture du projet de convention rédigé conjointement avec l'Association.

Il précise que pour l'année scolaire suivante, une nouvelle convention fera l'objet d'une étude avec la future association ayant vocation à reprendre l'activité périscolaire et extrascolaire sur le seul territoire de VAGNEY, après étude des nouvelles modalités du service, tant pédagogiques, que financières, matérielles et humaines, et en tenant compte des disponibilités financières de la Commune.

Il expose également que le projet de convention a été étudié en commission scolaire et périscolaire en date du 05 décembre 2017 et du 12 décembre 2017, et que la commission scolaire a rendu un avis favorable pour le versement du solde de la subvention en date du 05 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence de Murielle COLLIN (salariée de l'association) et Mylène GALMICHE, Annie GRANDPERRET et Dorine ROBERT, membres du Conseil d'Administration de l'Association, avec 1 abstention (Sabine GRANDEMANGE), 22 voix pour et 0 voix contre.

Vu l'avis favorable de la commission scolaire et périscolaire en date du 05 avril 2018, Vu le projet de convention présentement annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce annexe permettant le versement de la somme de 63 251,00 € à l'association l'Alphabet.

2 - Finances - Budget Commune 2018

Monsieur l'adjoint aux finances expose qu'il s'agit normalement de la dernière réunion du « marathon budgétaire » engagé depuis février devant donc aboutir au vote du budget 2018. Il décrit les documents à disposition des conseillers municipaux pour étude.

a. Vote du compte administratif 2017

Monsieur l'adjoint aux finances décrit sommairement les principaux chapitres et leur réalisation :

- Les réalisations du chapitre 011 sont bien inférieures aux prévisions donc satisfaisantes, mais quelque peu faussées par des décalages de facturation sur un article.
- Les réalisations du chapitre 66 relatif aux charges financières concernent plus particulièrement les intérêts des emprunts en cours.

Les dépenses totales s'élèvent à 2 962 702,32 € et les recettes totales à 3 377 367,29 €.

Concernant l'article 60632, une baisse des dépenses a été permise par une vigilance qui s'est avérée payante.

L'article 615231 relatif au point à temps de voirie est en forte baisse mais cela correspond à un décalage de facturation qu'il conviendra de combler en augmentation sur l'exercice 2018.

Monsieur JOMARD ajoute que les honoraires sont en augmentation mais cela représente la forte activité de la commune sur l'urbanisme et sur son patrimoine propre.

Sur l'article 6248, les baisses de dépenses résultent également d'une vigilance accrue.

Monsieur PIERREL remarque également que de bons efforts ont été faits sur l'article des fêtes et cérémonies, budgété pour 12 000 € mais avec seulement 9 046,72 € de dépenses.

Concernant les recettes, Monsieur JOMARD remarque les redevances du funérarium qui s'élèvent à 17 971,00 €. Il annonce que l'année prochaine les dépenses exactes de cet équipement seront également présentées afin de connaître l'écart réel entre dépenses et recettes de ce service.

Madame L. GRANDEMANGE demande à quoi correspondent les produits de cession ? Il est répondu qu'il s'agit notamment de la vente du terrain AN576 aux grands prés. Elle demande également à quoi correspondent les produits exceptionnels de l'article 7788. Il est répondu qu'il s'agit des remboursements de sinistres par notre assurance.

Concernant les réalisations d'investissement, Monsieur JOMARD remarque que les dépenses d'éclairage public et d'électrification ont été faibles et que les dépenses de voirie sont inachevées car il reste encore à facturer en 2018 pour solder le chantier. Il expose que le détail par opération est disponible pour chaque conseiller.

Monsieur l'adjoint aux finances présente le compte administratif 2017 du budget général qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 2 962 702,32 € Recettes de fonctionnement de l'exercice : 3 377 367,29 € Résultat de fonctionnement de l'exercice : 414 664,97 €

Report de l'exercice N-1: 370 976,35 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 785 641,32 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 795 654,81 € Recettes d'investissement de l'exercice : 924 248,74 € Résultat d'investissement de l'exercice : 128 593,93 €

Restes à réaliser dépenses : 106 628,07 € Restes à réaliser recettes : 251 492,63 € Report de l'exercice N-1 : - 413 412,90 €

Résultat d'investissement de clôture : 273 458,49 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget général.

b. Vote du compte de gestion 2017

Monsieur JOMARD informe que le compte de gestion 2017 présenté par le comptable public est identique au compte administratif et qu'il est donc possible de le voter. Aucune remarque n'est faite.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a pas d'observations

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

c. Vote de l'affectation des résultats

Monsieur JOMARD commente les résultats 2017 qu'il convient d'affecter sur le budget 2018. Il estime que le résultat de fonctionnement, s'élevant à 414 664,97€, est relativement correct.

Il détaille le calcul d'affectation des résultats en fonctionnement et en investissement, précisant que pour l'investissement, des restes à réaliser en dépenses et recettes sont à prendre en compte pour prévoir des engagements restant à payer ou des recettes restant à percevoir (subventions et FCTVA notamment). Il en conclu que le besoin de financement d'investissement s'élève pour 2017 à 139 954,41 €, qu'il convient de couvrir par l'excédent de fonctionnement disponible.

Il conclu également que par rapport au report voté en 2016, le report 2017 est en amélioration (645 686,91 € contre 370 976,35 €).

Suite à la présentation des chiffres de réalisations du compte administratif 2017 du budget principal, le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, affecte à l'unanimité celui-ci ainsi qu'il suit :

DI C/001 : **284 818,97 €**RI C/1068 : **139 954,41 €**RF C/002 : **645 686,91 €**

d. Fixation des taux d'imposition pour 2018

Monsieur JOMARD expose que les principaux éléments ayant aidé à l'élaboration du budget primitif 2018 et la détermination des taux d'imposition sont l'évolution des bases fiscales, les dotations et la situation actuelle des budgets annexes.

Les chiffres de dotations sont finalement arrivés plus tôt que prévu, si bien que le projet de budget présenté tient compte des chiffres exacts, qui sont environ supérieurs de 24 000 € aux prévisions ce qui n'est pas négligeable.

Concernant les taux, le débat d'orientations budgétaires avait proposé l'augmentation des taux par rapport à 2017 ce qui correspond cependant encore à un niveau d'imposition moins important par rapport à 2013 en tenant compte des taux communaux et communautaires, tenu compte des bases fiscales connues. Il s'agit donc une hausse raisonnable et qui sera moins importante que prévu car entre-temps les bases fiscales ont été reçues avec exactitude et elles sont plus élevées qu'envisagé. Afin de conserver un produit fiscal nécessaire

constant pour 2018, les taux proposés sont donc légèrement moins importants que prévus et l'augmentation « est d'autant moindre.

Considérant que la Loi de Finances pour 2018 augmente les bases d'imposition des taxes locales de 1% pour 2018.

Suite au débat d'orientations budgétaires du 26 mars 2018 et à la commission des finances du 03 avril 2018, et considérant le contexte financier national et intercommunal incertain connu par la Commune, Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition afin d'augmenter le produit correspondant, ce qui donnerait les taux suivants :

Taxe	Taux 2018
Taxe d'habitation	18,83%
Taxe foncière sur le non-bâti	28,25%
Taxe foncière sur le bâti	13,12%
Cotisation foncière des entreprises	18,22%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 5 abstentions (Gilbert LAMBOLEZ, Michel DIDIER, Patricia HANTZ, Béatrice GIGANT, Emmanuelle AUBERT), 21 voix pour et 1 voix contre Philippe CUNY, vote les taux d'imposition 2018 exposés ci-dessus.

e. Vote du budget primitif 2018.

Concernant les éventuels remboursements des subventions d'équilibre par les budgets annexes de l'assainissement et de la chaufferie, Monsieur JOMARD expose que le budget primitif 2018 tel que présenté n'en tient pas compte car pour lors l'autorisation n'a pas encore été délivrée. Le dossier de demande a été adressé au ministre des comptes publics. Madame L. GRANDEMANGE considère que si cela n'est pas prévu non plus dans les budgets annexes, cela ne pose aucun problème, ce que Monsieur JOMARD confirme car il faut une cohérence entre budgets. Le conseil municipal sera informé lorsque la réponse sera connue, et si besoin des modifications seront donc proposées en conseil municipal pour acter ces remboursements.

Concernant le vote du budget, Monsieur JOMARD précise qu'il se fait par chapitre ce qui signifie que les sommes à l'intérieur d'un chapitre sont interchangeables sans décision modificative, qui ne serait nécessaire que quand les crédits d'un chapitre sont insuffisants. Pour autant, Monsieur JOMARD précise que les sommes article par article sont évaluées au plus juste et contrôlées de près pour éviter tout dépassement, et que toute alerte est analysée avant abondement éventuel de crédits.

Il expose que concernant le chapitre 011, l'augmentation proposée est très légère. Concernant le chapitre des charges de personnel, les prévisions seraient en baisse et semblent cohérentes d'après les calculs réalisés, avec une petite marge de manœuvre. Concernant le chapitre 65, il est en augmentation conséquente du fait de la subvention à l'alphabet dont le détail est explicité peu après.

En particulier, l'article 615231, en augmentation, tient compte du décalage de facture du point à temps à verser. L'augmentation de l'article 6226 sur les honoraires tient compte de l'augmentation des dossiers d'urbanisme déposés et les frais de transport sont en baisse du fait notamment de l'interclasse en baisse. Les concours divers aux associations et syndicats restent relativement stables, Monsieur JOMARD précisant qu'il s'agit de dépenses sur lesquelles la Commune n'a pas vraiment la maîtrise. Il expose que les principales cotisations à verser annuellement sont les suivantes :

- Service d'incendie, pour 104 342,66 € en 2018, dont le calcul dépend de l'importance de la population;
- Commissions des biens indivis pour l'Eglise, le presbytère et le cimetière (23 166,06 € en 2018) ainsi que pour l'Eglise du Haut-du-Tôt avec SAPOIS (1428,35 €). Le première est stable tandis que la seconde est en baisse car 2017 avait nécessité des fonds plus importants pour les travaux d'éradication du mérule.
- Le Syndicat scolaire, pour la gestion du gymnase du collège (42 346,49 € en 2018) dont la cotisation est également en baisse.

Monsieur JOMARD évoque également les subventions aux associations en référence au document présenté qui rappelle les versés réalisés en 2017 et les prévisions pour 2018. Monsieur VINCENT précise que les montants 2018 ne sont pas définitifs et feront l'objet d'une commission associations prochainement afin de définir un mode de calcul pour ensuite vote global d'attribution lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur JOMARD ajoute que, concernant la subvention de l'Alphabet, le montant attribué est de 126 251,00€ jusqu'à fin août uniquement, ce qui est une charge nouvelle pour la Commune en 2018, mais que pour la suite il y aura peut-être une subvention supplémentaire à verser pour la partie « septembre-décembre 2018 » dont

le montant reste encore inconnu. Cette charge nouvelle expliquer l'augmentation des dépenses sur le chapitre
65.

Concernant les charges financières du chapitre 66, Monsieur JOMARD précise qu'il s'agit du paiement des intérêts d'emprunts, en baisse progressive car aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2012, et en concurrence le remboursement du capital en investissement augmente car le montant d'annuité de remboursement reste constant.

Monsieur JOMARD ajoute que les propositions 2018 voient également l'augmentation des dotations aux amortissements pour 310 000 €, qui se retrouvent ensuite en recettes d'investissement.

Concernant les recettes, les redevances du funérarium ont été évaluées cette année avec plus de prudence. Les impôts augmentent quant à la part communale, mais baissent quant à la part intercommunale bien que cela n'apparaisse pas sur le budget.

Les dotations de l'Etat sont en hausse de manière globale, en particulier grâce à la dotation de solidarité rurale qui augmente, notre potentiel fiscal moyen le justifiant.

Certaines dotations diverses sont cependant en baisse. Monsieur PIQUEE demande quelles sont les dotations en baisse. Il est répondu qu'il s'agit des aides de la CAF et de l'Etat pour les NAP, ainsi que des aides pour les contrats aidés.

Monsieur JOMARD rappelle également que des recettes sont encaissées du fait du personnel communal subissant un arrêt de travail, prises en charge par l'assurance communale afin de payer le salaire correspondant.

Monsieur JOMARD ajoute que les revenus des immeubles seraient légèrement en hausse grâce à un logement supplémentaire en location au 10, place Caritey. A ces recettes, il convient d'ajouter l'excédent antérieur reporté.

Concernant l'investissement, Monsieur JOMARD expose que les opérations évoquées ont été vues en débat d'orientations budgétaires ainsi qu'en commission des finances et que presqu'aucune modification n'est proposée. Le vote se fait par opération, selon la même logique que les chapitres pour la section de fonctionnement.

A ajouter aux opérations d'équipement, le remboursement du capital des emprunts s'élève au total à 162 052,17 € pour 2018, ainsi que les restes à réaliser de 2017 et le déficit antérieur restant à couvrir.

En recettes, le FCTVA est comptabilisé à 125 000 € en 2018, plus 125 000 € de restes à réaliser de 2017. La taxe d'aménagement est comptabilisée pour 20 000 €, correspondant aux nouvelles constructions sur le territoire communal. Les réserves proviennent de l'affectation du résultat 2017 pour couvrir le besoin de financement évoqué précédemment. Le versement de la section de fonctionnement représente quant à lui 475 000 €, ce qui est en baisse par rapport à 2018 mais reste non négligeable pour réaliser des investissements. Sont également prises en compte les dotations aux amortissements.

Monsieur le Maire remercie la commission finances ainsi que les commissions ayant participé à l'élaboration du budget, notamment travaux, les adjoints et plus particulièrement Daniel JOMARD, adjoint aux finances, ainsi que les services municipaux qui ont participé à l'élaboration du budget 2018.

Monsieur l'adjoint aux finances présente en détail le budget général 2018 se décomposant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :

équilibre à 3 988 123,11 €

Section d'investissement :

équilibre à 1 351 674,14 €

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget général 2018.

Monsieur JOMARD remercie le conseil municipal pour la reconnaissance du travail réalisé.

3 - Finances - Participations syndicales pour 2018

Monsieur JOMARD rappelle que ces participations doivent être votées pour autorisation du versement de ces cotisations, mais qu'elles sont de fait imposées par notre adhésion aux différents organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les participations syndicales suivantes, qui seront non-fiscalisées et prises en charge sur le budget communal pour 2018 en dépenses de fonctionnement.

Syndicat/association	Montant de la participation (€)	Imputation comptable
SDIS	104 342,66 €	6553
Association des Maires des Vosges	805,80 €	6281
SIVUIS	13 529,65 €	65548

CSGBI BASSE-SUR-LE-RUPT-GERBAMONT-LE SYNDICAT-SAPOIS-		w /
VAGNEY	23 166,06 €	65548
CSGBI 2 VAGNEY-SAPOIS	1 428,35 €	65548
SMIC des Vosges	2 000,00 €	65548
SDANC	80,00€	65548
Syndicat scolaire du Ban de VAGNEY	42 346,39 €	65548
Agence Technique Départementale des VOSGES	2 532,60 €	6281
Association du Massif Vosgien	60,00€	6281
Parc Naturel Régional des Vosges	4 542,75 €	6281
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	200,00 €	6281
Association de Défense de la Maternité de Remiremont	20,00 €	6281

Monsieur JOMARD ajoute que pour les subventions aux associations, le vote des montants pour chaque association se fera lors d'une prochaine séance du conseil municipal après étude par la commission compétente.

4 – Finances – Travaux de rénovation d'éclairage public communal – Autorisation de lancement du projet et de demande de subvention.

Monsieur l'Adjoint aux finances expose que des travaux de rénovation de l'éclairage public sont prévus permettant ainsi de réaliser des économies de consommation électrique.

Le montant total de ces travaux est estimé à 30 000 € TTC.

Monsieur l'Adjoint expose que ces travaux concerneront la rue Albert Jacquemin et la rue du Moulin. Il s'agira de remplacer l'éclairage actuel par de l'éclairage en diode électroluminescente.

Des consultations sont lancées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Décide d'adopter le projet tel que présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à chercher tous financements propres à la réalisation du projet et à signer tous documents à cet effet, et sollicite en conséquence les subventions correspondantes et notamment auprès du Conseil départemental des Vosges, par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et le Fonds de Soutien à l'Investissement Local,
- S'engage à financer la totalité des travaux et autres prestations nécessaires au projet et à inscrire au budget 2018 les crédits correspondants.

Monsieur JOMARD ajoute que ces travaux de rénovation d'éclairage public peuvent concerner les rues mentionnées mais aussi d'autres, selon des choix qui seront à validés en commission travaux ainsi que le précise Monsieur PIQUEE. Les consultations de devis pour estimation sont en cours.

Monsieur PIERREL demande pourquoi les travaux réalisés il y a deux ans rue Albert Jacquemin pour rénovation n'ont pu être subventionnés. Il est répondu que le conseil départemental n'attribue pas de subvention à de tels projets si la voirie étant assise de l'éclairage public n'est pas aux normes d'accessibilité. Monsieur JOMARD rappelle que les subventions sont estimées assez faibles au budget pour éviter toute mauvaise surprise.

5 - Questions et informations diverses

- O <u>Travaux</u>: Monsieur PIQUEE informe que la prochaine commission travaux aura lieu le jeudi 19 avril 2018 pour étude du programme de voirie et d'éclairage public pour 2018. La liste des propositions ainsi que la convocation seront adressés à la commission d'ici le vendredi 13 avril.
- O Devis: Monsieur VINCENT informe le conseil municipal qu'il a signé le devis des feux d'artifices du 14 juillet pour le même montant qu'en 2017, c'est-à-dire 2 750,00 € auprès de la société TB Pyro. Il explique qu'il a analysé différentes offres selon la quantité de feux proposée et que la meilleure offre était celle de cette entreprise.
- O Agenda: Monsieur VINCENT informe que Vagnexpo aura lieu du 13 au 15 avril 2018, avec inauguration à 17h30 le 13. Rendez-vous devant la mairie à 17h25. Il ajoute que le vide grenier de l'école notre dame aura lieu le 15 avril, le repas dansant de l'ASV le 21 avril, la roll verte le 1^{er} mai et les 05 et 06 une compétition nationale de tir à l'arc. Monsieur PIERREL ajoute que concernant la roll verte, le syndicat de la voie verte recherche des volontaires pour aider à l'organisation de l'évènement sur les

chicanes de VAGNEY. Madame S. GRANDEMANGE informe qu'elle s'est inscrite avec sa fille. Monsieur PIERREL la remercie pour sa disponibilité et prévient qu'actuellement il n'y a plus de chicanes aux lieux en question ce qui nécessite plus d'attention lors des passages.

Madame ROBERT informe qu'un CCAS était prévu le 12 avril mais que finalement il aura lieu le 25 avril à 18h00. Elle ajoute que le voyage des seniors a recueilli 70 inscriptions et que toute inscription complémentaire sera mise sur liste d'attente.

 <u>Divers</u>: Madame HANTZ informe qu'il y avait semble t-il beaucoup de chlore dans l'eau potable et demande si c'est normal. Monsieur PIQUEE répond qu'aucune information ou dysfonctionnement de cette nature n'a été remonté du service technique.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h10.

Fait à Vagney, le 12 avril 2018, Le Maire de Vagney, *Didier HOUOT*

